

Rapport d'Orientation Budgétaire

Année 2023

Contexte général: situation économique et sociale

MONDE

- Guerre en Ukraine
- Ralentissement de la croissance mondiale
- Inflation record 8,8%

ZONE EURO

- Risque important de récession économique
- Remontée des taux directeurs de la Banque Centrale Européenne depuis novembre 2022
- Détérioration des capacités de financement des acteurs économiques
- Crise énergétique

FRANCE

- Ralentissement de la croissance : 2,5 % en 2022 (6,8% en 2021)
- Marché du travail en tension avec certaines branches industrielles en difficulté face à la crise énergétique
- Inflation record de 6% (1,6% en 2021)
- Baisse en volume du budget de l'Etat
- Hausse du taux du livret A, relèvement du taux d'usure

Un niveau d'inflation record

Les tensions sur les prix des matières premières apparues lors de la reprise post-Covid en 2021 ont été amplifiées par la guerre en Ukraine en 2022, alimentant une hausse des prix de l'énergie sans précédent.

La crise énergétique induite par le déclenchement de la guerre en Ukraine fin février 2022 a propulsé l'inflation à des niveaux records qui n'avaient plus été atteints depuis le milieu des années 1980. Si cette inflation est initialement imputable à l'augmentation spectaculaire des prix de l'énergie, elle se diffuse depuis progressivement à l'ensemble des biens et services, entraînant l'inflation sous-jacente (*hors énergie et alimentation non transformée*) dans son sillage.

Pour la France, l'inflation 2022 est estimée **à 6 %**.

Selon les prévisions de la Banque de France, en 2023, l'inflation se situerait de nouveau à 6,0 % en moyenne annuelle, avec un point culminant au premier semestre et une décrue lente sur le reste de l'année pour atteindre 4 % au quatrième trimestre 2023, ce qui reste un niveau encore très élevé.

CCAS de NEUILLY-PLAISANCE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Année 2023

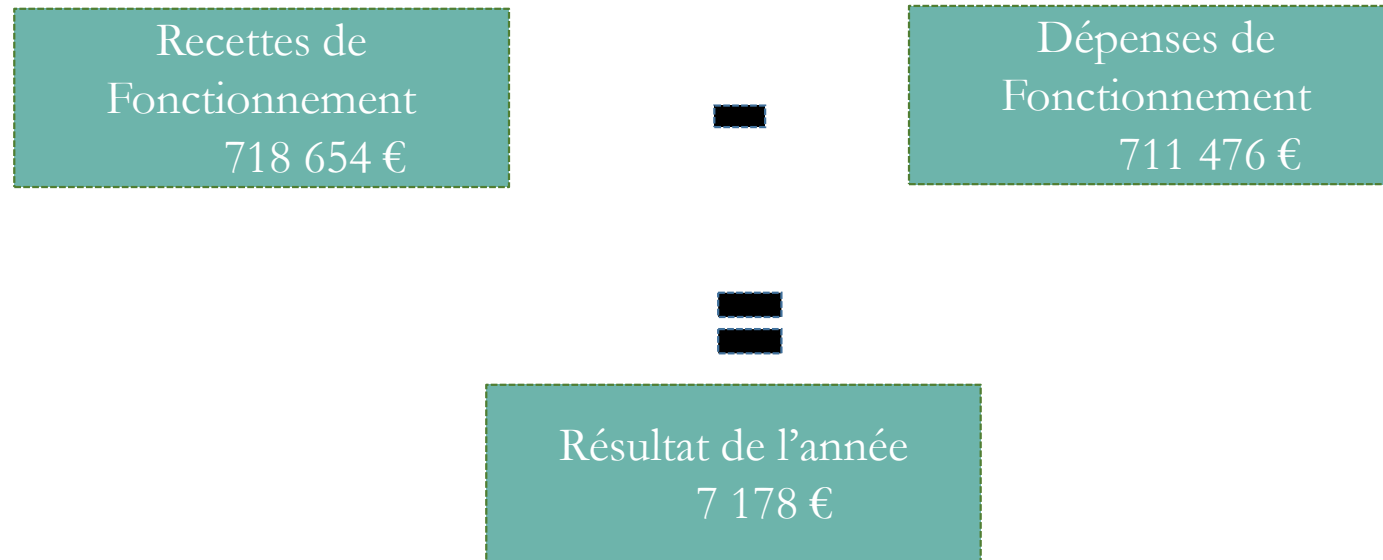
LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CCAS

Service d'aide à Domicile
et Service d'Action Sociale

Les résultats de l'année 2022 : détails de la section de fonctionnement

Recettes				Dépenses		
CHAPITRE		Budget	Réalisé	CHAPITRE		Réalisé
6459	Remboursement sur charges de personnel (indemnités journalières)	0	2 738 11	Charges à caractère général	50 800	28 456
6479	Remboursement sur charges sociales	0	1 617 60	Achats et variations des stocks	11 000	4 562
70	Produits des services	359 000	274 909 61	Services extérieurs	17 500	14 501
706	Prestations de services	340 000	274 909 62	Autres services extérieurs	22 300	9 393
70841	Mise à disposition de personnel aux budgets annexes	19 000	0 63	Impôts et taxes	0	0
74	Dotations, subventions et participations	387 290	437 995 12	Charges de personnel	707 203	677 244
7473	Subventions et participation département	0	47947 62	Autres services extérieurs	4 000	1 140
7474	Subvention commune	385290	385 290 63	Impôts, taxes et versements assimilés	16 000	17 130
7478	Subventions et participation autres organismes	2 000	4758 64	Charges de personnel	687 203	658 974
75	Autres produits de gestion courante	10	2 65	Autres charges de gestion courante	7 000	4 689
7713	Libéralités reçues	500	220 673	Titres annulés sur exercice antérieur	0	644
7718	Autres produits exceptionnels	0	1173 6811	Dotations aux amortissements	1000	443
TOTAL Recettes Réelles de fonctionnement		746 800	718654	TOTAL Dépenses réelles de fonctionnement	766 003	711 476

Les résultats de l'année 2022 : synthèse de la section de fonctionnement



A ce résultat s'ajoute l'excédent de l'exercice antérieur d'un montant de 19 903 € qui engendre un résultat 2022 excédentaire de 27 081 €

Orientations budgétaires 2023

- Evaluation externe du service d'aide à domicile obligatoire à la demande de l'autorité de tutelle (Département)
- Réflexion en interne et avec les partenaires financeurs sur la mise en place d'un SPASAD (Services Polyvalents d'Aide et de Soins A Domicile) qui réunira le SAD et le SSIAD. Obligation à compter de 2025
- Relancer l'activité du SAD en augmentant l'amplitude horaire afin de prendre en charge les passages du soir
- Réflexion en collaboration avec le Conseil Départemental sur la mise en place d'actions pour lutter contre l'isolement des seniors et des aidants (ex : convention avec les petits-frères des pauvres pour former des bénévoles, permanence au CCAS du Relais des Aidants).
- Mise en place d'une permanence juridique du CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) afin d'accompagner les femmes dans leurs démarches d'accès aux droits, droit de la famille, divorce...
- Maintien de la permanence de l'équipe mobile de l'hôpital de Ville-Evrard une fois par mois pour les publics fragiles bénéficiaires des minimas sociaux afin de les amener vers un parcours de soins.

Activité du CCAS en 2022

Actions en faveur du Maintien à Domicile

- En 2022, 13 431 heures de prestations d'aide à domicile pour 112 bénéficiaires: ménage, aide à la prise de repas, soins de nursing soit 823 heures de moins qu'en 2021 (dus notamment à la perte de bénéficiaires très âgés orientés en EHPAD ou décédés; tendance similaire à l'échelle départementale)
- Le service de repas a assuré en 2022 la livraison de 12 686 repas auprès de 58 nocéens retraités ou handicapés soit 1 144 repas de plus qu'en 2021.
- Mise en place du Complément de Traitement Indiciaire (CTI) pour les agents sociaux du SAD (357 € brut chargé mensuel par agent depuis avril 2022)
- Mise en place de la télégestion au service d'aide à domicile avec équipement en smartphone pour les agents

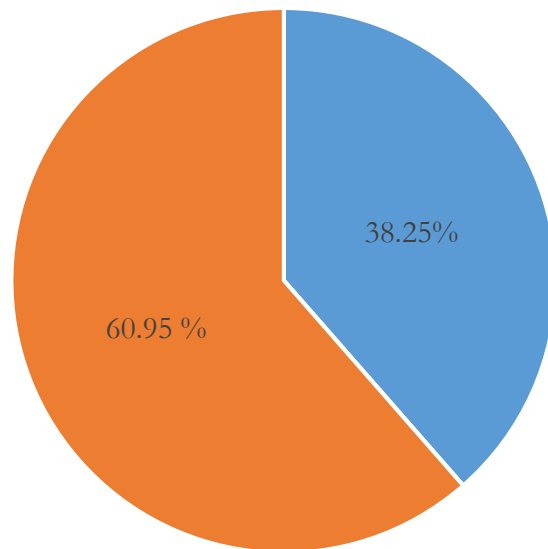
Actions menées au service d'Action Sociale

- Le CCAS met en place des actions générales de prévention et de développement social. Pour cela, il développe des activités et missions visant à soutenir les populations les plus fragiles : personnes handicapées, familles en difficulté, personnes âgées...
- Les principaux domaines d'intervention:
 - RSA : 80 personnes reçues
 - Forfait améthyste : 342 personnes reçues
 - Fonds de Solidarité Energie : 202 personnes reçues
 - Demandes MDPH : 323 personnes reçues
 - Domiciliation : 864 personnes reçues
 - Dossiers aide sociale: 90 personnes reçues
 - Expulsions locatives : 114 personnes reçues
 - Complémentaire Santé Solidaire : 87 personnes reçues
 - Suivi des familles : 413 personnes reçues
 - Urgences sociales : 25 personnes reçues
 - Aides financières : 19 personnes reçues
 - Téléassistance : 93 personnes reçues
 - Repas à domicile : 62 personnes reçues
 - Réductions cantines et CME : 140 personnes reçues
 - Dossiers ADPA : 156 personnes reçues
 - Dossiers retraite : 55 personnes reçues
- En 2022, 1000 colis ont été distribués aux Seniors entre le 6 et le 12 décembre.
- Contribution à la gestion de la crise sanitaire (ouverture d'un centre de dépistage COVID pour les enfants)
- En 2022, révision des barèmes de réductions cantine et centres de loisirs pour toucher plus de familles et absorber l'augmentation des tarifs municipaux pour les familles les plus fragiles par la création d'une nouvelle tranche

Structuration de la section de fonctionnement : Budget 2022

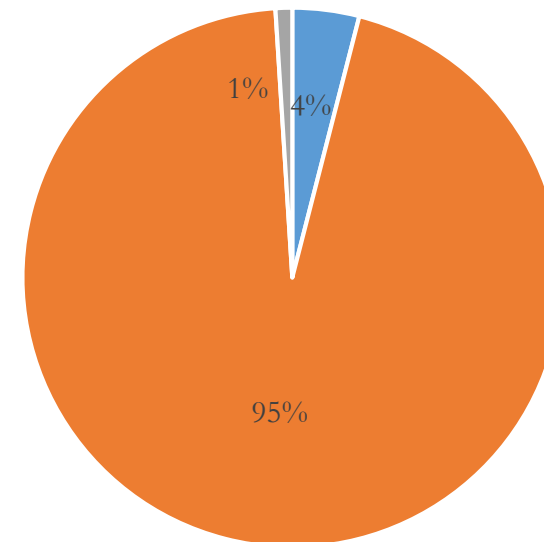
Recettes réelles de fonctionnement

Issues à part égale de la facturation des prestations de service et des subventions



Dépenses réelles de fonctionnement

Constituées à près de 95% par des dépenses de personnel

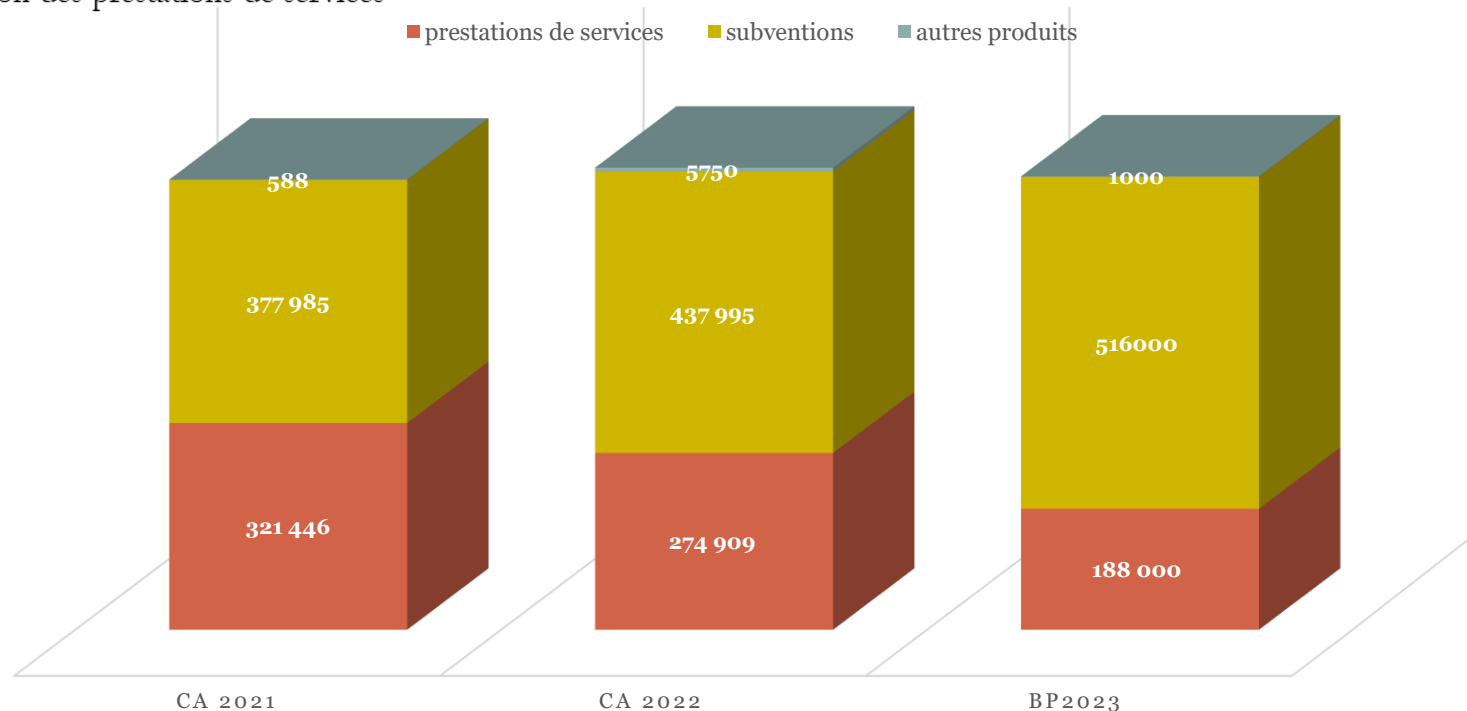


- charges à caractère général
- charges de personnel
- autres charges de gestion courante

Accusé de réception en préfecture
093-269300216-20230221-DLB-CCAS202301-AU
Date de télétransmission : 28/02/2023
Date de réception préfecture : 28/02/2023

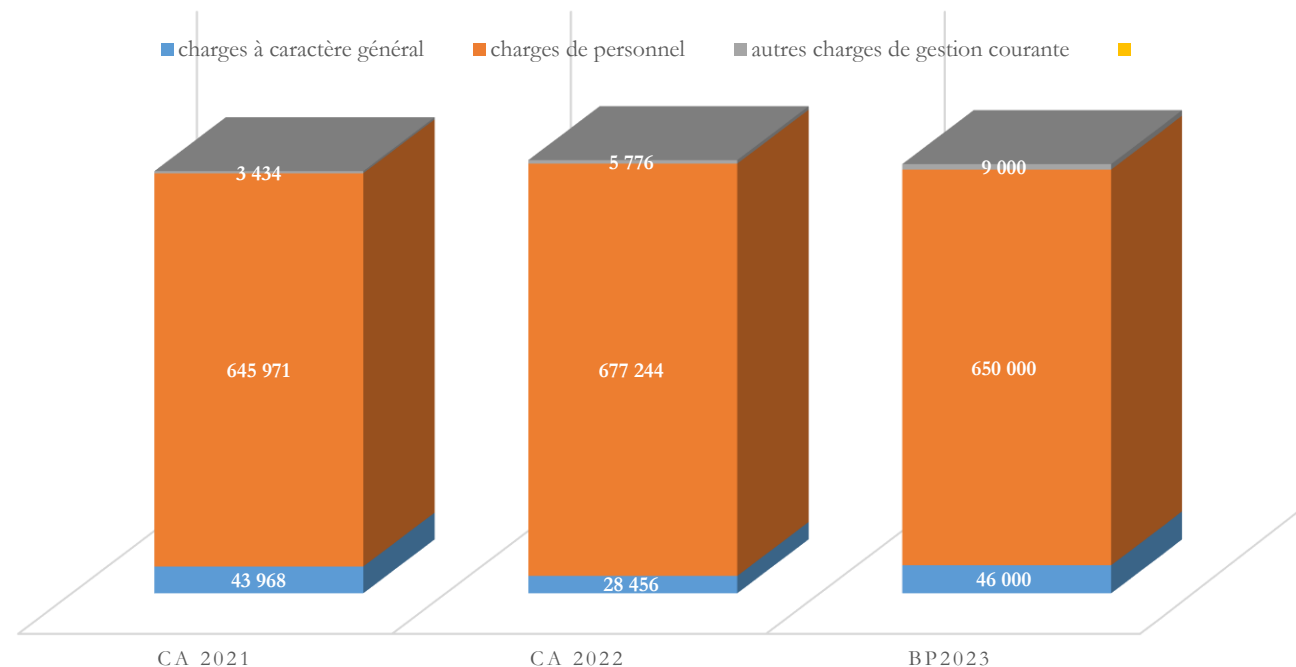
Evolution des recettes réelles de fonctionnement

- En 2021 remboursement du Département des heures d'aide à domicile non effectuées (23 000€)
- En 2022 augmentation du coût horaire de l'aide à domicile (de 19,44 € à 22 euros de l'heure soit une augmentation des prestations de service de 32 000 euros)
- En 2023 augmentation du coût horaire de l'aide à domicile (de 22 à 23 € de l'heure). Suppression des CESUS et facturation directe au conseil départemental soit une augmentation du montant des subventions et une diminution des prestations de services



Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

- En 2022 augmentation des dépenses de personnel liée à la mise en place du Complément de Traitement Indiciaire pour les agents sociaux.
- En 2023 dépenses de fonctionnement quasiment égales au BP 2022 (707 800 € en 2022 et 705 000 € en 2023)



Le Service de Soins Infirmiers à Domicile SSIAD

Soins d'hygiène et de maintien à domicile pour
les personnes âgées dépendantes

Les résultats prévisionnels de l'année 2022 : détails de la section de fonctionnement

Recettes			Dépenses			
CHAPITRE	Budget	Réalisé	CHAPITRE	Budget	Réalisé	
73	produits de la tarification	290 441	313 605	Exploitation courante	8 900	6 361
731	produits à la charge de l'assurance maladie	290 441	313 605 60	Achats	6 300	3 942
			62	Autres services extérieurs	2 600	2 419
75	Autres produits de gestion courante		1	Charges de personnel	332 000	330 234
			62	Autres services extérieurs	75 000	46 108
			63	Impôts, taxes et versements assimilés	4 300	4 492
			64	Charges de personnel	252 700	279 632
				Autres charges de gestion courante	100	2
TOTAL Recettes de fonctionnement		290 441	313 606	TOTAL Dépenses de fonctionnement	341 000	336 597

Accusé de réception en préfecture
093-269300216-20230221-DLB-CCAS202301-AU
Date de télétransmission : 28/02/2023
Date de réception préfecture : 28/02/2023

Les résultats de l'année 2022 : synthèse de la section de fonctionnement



Le résultat déficitaire de l'année est lié à la mise en place du CTI avec effet rétroactif au 1^{er} avril.

A ce résultat s'ajoute l'excédent de l'exercice antérieur d'un montant de 51 560€ qui engendre un résultat 2022 excédentaire de 28 569 €

Orientations budgétaires 2023

- Réflexion sur la mise en place d'un SPASAD (obligation à compter de 2025)
- Passage aux 37h pour les agents
- Réflexion sur la mise en place de la télégestion au sein du service

Activité du SSIAD en 2022

- Le nombre de patients autorisé est fixé par l'ARS en fonction des besoins du territoire.

Il s'élève à 25 pour le SSIAD de Neuilly-Plaisance.

- Le taux d'occupation théorique correspond au nombre maximal de journées de soins autorisé dans l'année , soit 9125 journées (25 X 365).
- Le taux d'occupation d'une année correspond au nombre de journées effectuées dans l'année. Il varie en fonction de deux paramètres:
 - Les absences des agents
 - Les hospitalisations des patients suivis

Perspectives 2023 :

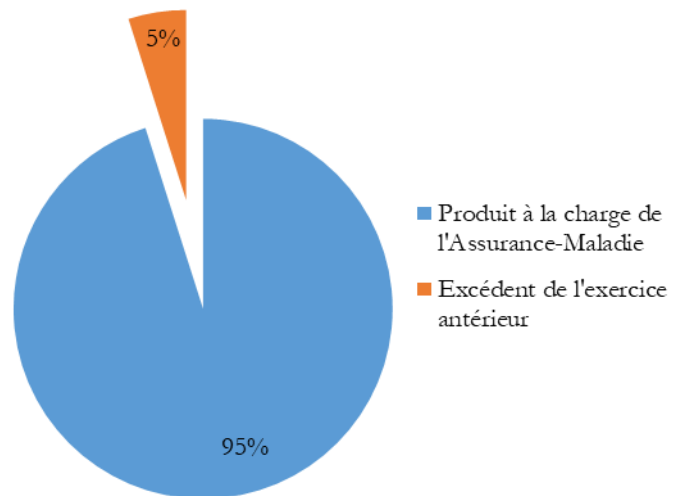
- Les soins infirmiers augmentent régulièrement depuis plusieurs années en lien avec l'évolution de la dépendance.

7300 journées de soins budgétées en 2023 soit un taux d'occupation de 80% (7 000 en 2022).

Structuration de la section de fonctionnement : Budget 2022

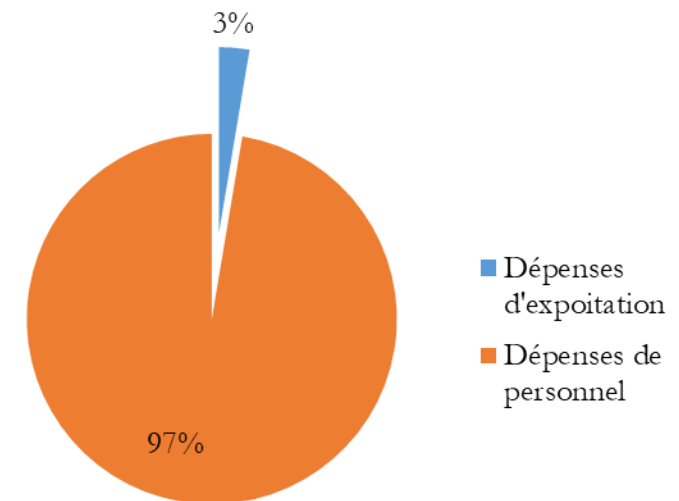
Recettes réelles de fonctionnement

Constituées à 95% de subvention de l'Assurance-Maladie et à 5% du report du résultat de 2022



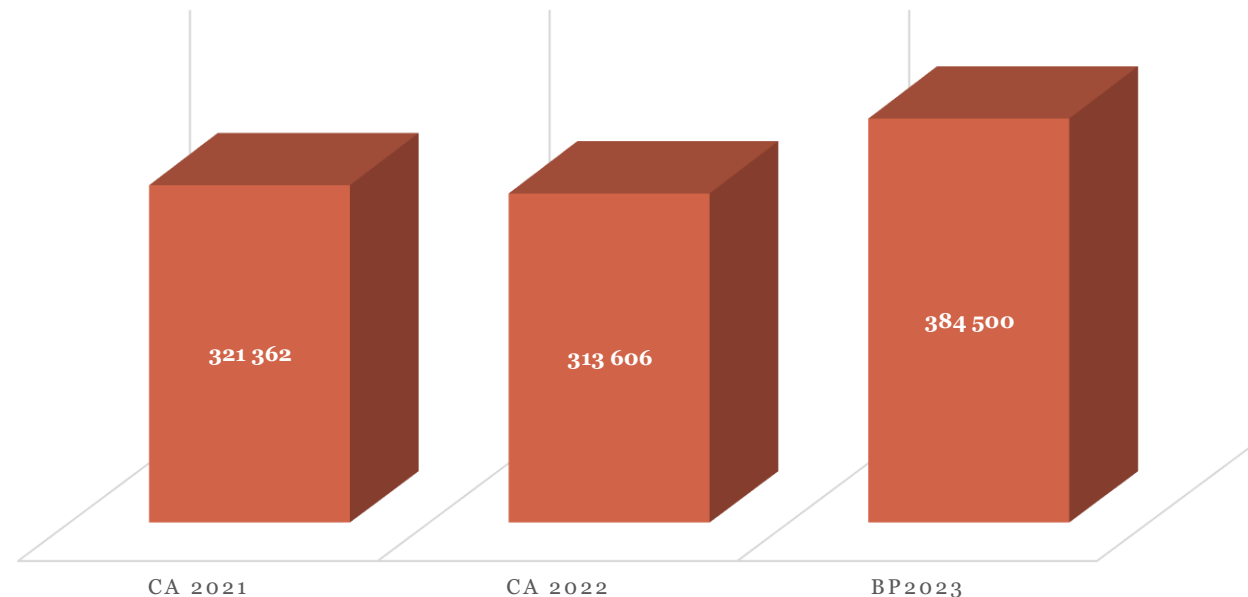
Dépenses réelles de fonctionnement

Constituée à 97% de charges de personnel



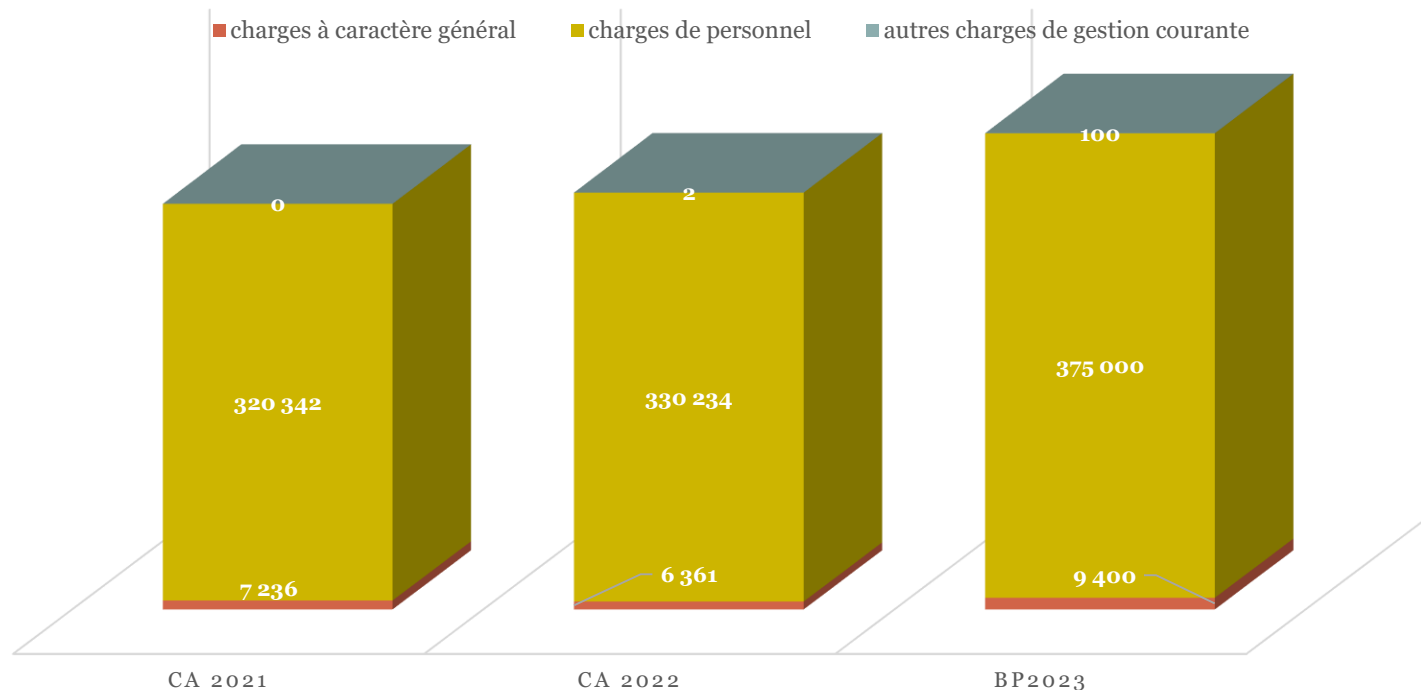
Evolution des recettes réelles de fonctionnement

- Les recettes du SSIAD sont constituées à 100% d'une subvention de l'ARS, elle-même financée par l'assurance-maladie
- La subvention est fixée en fonction du nombre de journées de soin prévues dans l'année



Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

- Mise en place en 2022 du Complément de Traitement Indiciaire avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2022 soit une dépense supplémentaire de 21 000 €.
- Augmentation du BP 2023 du fait de la mise en place du CTI et de l'augmentation des soins infirmiers assurés par les libéraux



Les Ressources Humaines

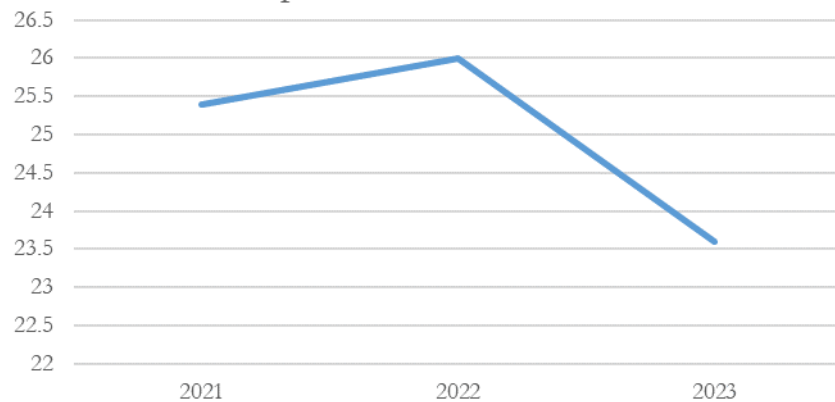
Le CCAS et le SSIAD

La gestion des ressources humaines en 2022

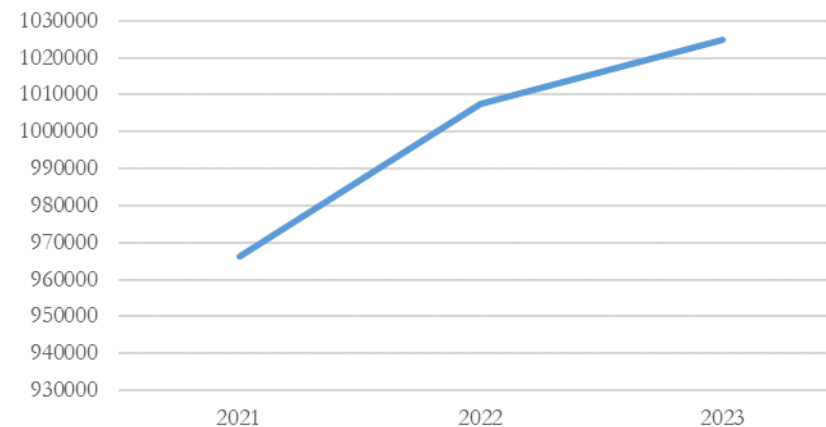
Evolution des effectifs et de la masse salariale

En 2022, plusieurs départs en retraite du personnel du maintien à domicile d'où une diminution des effectifs mais une augmentation de la masse salariale due à la mise en place du CTI, les augmentations d'indice et les évolutions de carrière (passage en catégorie B de toutes les aides soignantes en juin 2022)

Evolution des effectifs en équivalent temps plein au 31/12/2022



Evolution de la masse salariale

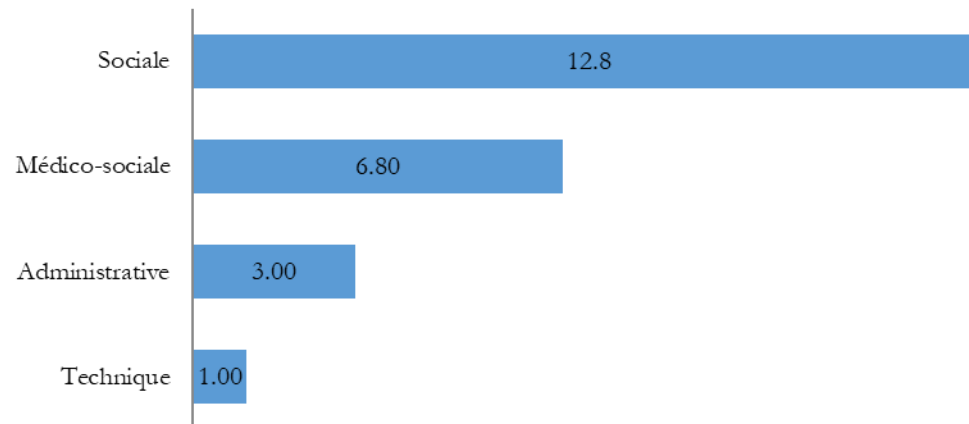


La gestion des ressources humaines en 2022

Structuration des effectifs

- Au 31/12/2022, les effectifs se composent de 23.6 équivalents temps plein
67.5 % des agents sont titulaires
- 1 ETP en catégorie A, 2 ETP en catégorie B, 20.6 ETP en catégorie C
- 100% des agents sont des femmes.
- Les filières sociales et médico-sociales représentent 85% des effectifs

Répartition par filière en ETP



La gestion des ressources humaines en 2023

Temps de travail

Réaménagement de la durée du travail

- Au 1^{er} janvier 2023, la durée effective du travail est de 37 heures hebdomadaires avec 12 jours de RTT.
- Les agents du SSIAD sont concernés par cette mesure depuis le 1^{er} janvier 2023.
- 90% des agents travaillent à temps complet. Le temps partiel est marginal et à la demande des agents.

La gestion des ressources humaines en 2023

Formation

- Le personnel du maintien à domicile (SSIAD et SAD) bénéficie régulièrement de séances de formation pour les aider dans leurs activités quotidiennes auprès des bénéficiaires et notamment chez les personnes les plus dépendantes. En 2022 les agents ont été formés sur l'utilisation de la télégestion.
- En 2023, le CCAS organisera une formation sur les premiers secours.

Gestion de la dette

CCAS et SSIAD

Il n'y a pas d'emprunt et donc pas de gestion de la dette

Une ligne de trésorerie est renouvelée chaque année en cas de besoin, d'un montant de 90 000 € et n'a pas été utilisée en 2022